



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 17 RAMADAN 1440 (23 MAI 2019)**

*

I- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

🇲🇦 Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2.19.429** relatif au statut particulier du personnel de la direction générale de la sûreté nationale.
- 2. Projet de décret n° 2.19.418** portant modification de la quotité du droit d'importation applicable au blé tendre et dérivés.
- 3. Projet de décret n° 2.19.344** modifiant et complétant le décret n° 2-10-419 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application de la loi n° 52-05 portant code de la route, relatives aux sanctions et mesures administratives et à la constatation des infractions.
- 4. Projet de décret n° 2.19.188** modifiant et complétant le décret n° 2-10-421 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 52-05 portant code de la route, relatives aux véhicules.

🇲🇦 Accord International :

- Accord** de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République de Serbie, fait à Rabat le 6 mars 2019.
 - **Projet de loi n° 36.19** portant approbation de cet Accord.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la nomination du Directeur de l'Office de Développement de la Coopération.